



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 70
- présents suppléants : 3
- procurations : 8
- votants : 81
- suffrages exprimés : 81
- abstentions : 0
- pour : 81
- contre : 0

DELIBERATION n° 2026/065

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de Lannemezan, légalement convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni, à la salle des fêtes de Lannemezan, sous la présidence de Monsieur Laurent LAGES. Madame Sylvie ORTEGA a été désignée secrétaire de séance.

**Présents titulaires/suppléants :** Mathieu CONSTANZA, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Frédérique BERNIGOLE, Francis ESCUDE, William COCHET, Viviane BARBAZAN, Arnaud DELAS, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Pierre DUBARRY, José DUFRECHOU suppléant de Jean-Marie VIGNES, Noël ABADIE, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISITTO suppléant de Romain CAUCHOIS, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Bernadette SABATHIER, Benjamin BLUTHE-RAMONE, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Colette SARRAT suppléante de Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, André QUINON, Alain DASQUE, Léa DELORME, Nathalie SALCUNI, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE, Stéphanie NOGUES, Joël MANO, Christine MAS, Christophe CAILLEAUX, Pierre DE MACEDO, Fabienne ALMERAS, Sébastien VERTUEL, Stéphanie DUVIEILH, Frédéric SIBOUT, Malika MARKIEWICZ, Bernard PLANO, Aurélia RABEJAC, Robert MONZANI, Stéphanie LAGLEIZE, Hervé LE QUANG HUY, Nadia MORILHON, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Yves PÉRE, Denis BARRERE, Elisa PANOFRE, Evelyne DESSAINT, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Isabelle FOUQUET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO.

**Titulaires ayant donné procuration :** Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Maryvonne HEGUY à Karine MEDOUS, Philippe SOLANS à Philippe SOLAZ, Véronique CABANAC à Joëlle ABADIE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Mathilde LACRAMPE à Stéphanie DUVIEILH et Patrick DA SILVA à Pierre DE MACEDO.

**Absent excusé :** Serge SOHIER

**Objet :** Désignation des délégués au PETR Pays des Nestes

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5711-1, L5721-2,

**Vu** l'article 79 de la loi n 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260429-2026-065-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026

**Vu** l'arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 17/12/2004 approuvant et reconnaissant le périmètre définitif du Pays des Nestes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°65-2024-17-00001 portant modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes,

**Considérant** que le syndicat mixte fermé du Pays des Nestes, créé en 2004, est devenu Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) en 2014 en application de la loi MAPTAM.

**Considérant** que : « Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » et que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret (Article L5721-1).

Monsieur le Président rappelle que les trois Communautés de communes membres du PETR du Pays des Nestes doivent désigner leurs délégués au Comité Syndical.

La répartition des 25 sièges est calculée au regard de la population DGF (plafonnée à deux fois la population INSEE), selon la clé définie dans les statuts :

- Communauté de communes Aure-Louron : 9 sièges (9 titulaires + 9 suppléants)
- Communauté de communes Neste-Barousse : 7 sièges (7 titulaires + 7 suppléants)
- **Communauté de communes du Plateau de Lannemezan : 9 sièges (9 titulaires + 9 suppléants)**

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de désigner ses délégués au Comité syndical du PETR.

**Considérant** les candidatures exprimées ;

**Considérant** que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité et en application des dispositions du CGCT, de ne pas procéder aux nominations de ces délégués au scrutin secret,

**Considérant** les résultats des votes constatés.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DECIDE

- **De désigner les délégués suivants au sein du Comité syndical du PETR Pays des Nestes :**

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Jean-Paul LARAN	Patrick ABADIE
Valérie DUPLAN	Karine MEDOUS
Christiane ROTGE	Aurélia RABEJAC
Laurent LAGES	Nadia MORILHON
Philippe SOLAZ	Didier FAVARO
Bernard PLANO	Chrystelle MAUPAS
Catherine CORREGÉ	Rose-Marie COLOMES

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260429-2026-065-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Alain PIASER	Xavier SARNIGUET
Joëlle ABADIE	André RECURT

Le Président  
Laurent LAGES



La secrétaire de séance  
Sylvie ORTEGA



Publiée le 12 MAI 2026

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20260429-2026-065-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2026  
Date de réception préfecture : 12/05/2026